



AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

00912-20250616-2025_51-DE
Recu le 19/06/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 juin 2025

Ville de Peille

**Département des
Alpes-Maritimes**

**Arrondissement
de Nice**

**Délibération
n°2025_51**

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

**Nombre de présents :
13**

**Nombre de votants :
16**

L'an deux mille vingt-cinq et le seize juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le dix juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire ; Mme Béatrice ELLUL, M. Serge CASTAN, Mme Christiane DELAIRE, M. Bernard GIRAUD, M. François ALZIARI, Adjoint ; M. Jean-Marc SIMONI, Mme Michelle NOERO, Mme Nicole OUDINOT, Mme Christine MOLINO, Mme Emilie PLAZA MORENO, M. Damien SCANDOLA, M. Adrien ARSENTO Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :

Mme Jessica JAMES, Conseillère Municipale à Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale

M. Christophe LERICHE, Conseiller Municipal à M. Serge CASTAN, Adjoint au Maire

M. Christian CRISCI, Conseiller Municipal, à M. Bernard GIRAUD, Adjoint au Maire

Absents excusés :, M. Sébastien GOUBELY, Mme Marie COMPAN, Mme Alicia MENARDO, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale

Objet de la délibération : Attribution de cadeaux pour les professeurs des écoles et les agents des deux écoles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de Monsieur le Maire de remercier par l'achat de cadeaux les professeurs des écoles et les agents des deux écoles de la commune pour leur implication et leur bienveillance auprès des enfants de la commune durant l'année scolaire 2024-2025,

Considérant que ces cadeaux sont considérés comme des avantages en nature,

Considérant que ces cadeaux ont un montant total de 616€ pour 28 personnes, soit un montant de 22€ par personne,

Il est proposé au conseil municipal d'accepter d'attribuer des cadeaux pour les professeurs des écoles et pour les agents des deux écoles pour l'année scolaire 2024-2025.

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)

- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture

006-210600912-20250616-2025_51-DE
Reçu le 19/06/2025

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accepte d'attribuer des cadeaux d'un montant total de 616€ à chacun des agents et à chacune des professeurs des deux écoles de la commune de Peille pour l'année scolaire 2024-2025.

Précise que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget, chapitre 11 « Charges à caractère général » compte 623 « Publicité, publications, relations publiques ».

Fait et délibéré en séance le 16 juin 2025

la secrétaire de séance
Nicole OUDINOT

le Maire,
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.